



Politique environnementale

La Société sylvicole Mistassini a la responsabilité en tant qu'intervenant forestier de protéger les forêts et l'environnement en général. C'est pourquoi nous avons mis en place, dans notre entreprise un système de gestion environnementale (SGE) répondant à la norme ISO 14 001-2015.

Notre SGE permet la gestion de l'ensemble de nos activités forestières. Il en résulte la réduction des impacts négatifs sur les ressources tels que l'eau, la vie aquatique, le sol, l'air, la faune et la flore.

Par conséquent, la Société sylvicole Mistassini s'engage à :

- 1. Respecter et dépasser lorsque possible, toutes les obligations de conformité et autres normes en matière d'environnement reliées à son secteur d'activité.*
- 2. Assurer le suivi de la performance environnementale et tenir informé régulièrement le conseil d'administration.*
- 3. Faciliter la communication entre les travailleurs et la direction de façon à ce qu'il soit facile de recueillir leurs commentaires ou suggestions en matière d'environnement ;*
- 4. Fixer des objectifs environnementaux, mettre en œuvre des plans d'action et évaluer les performances.*
- 5. Protéger l'environnement, prévenir la pollution, favoriser la biodiversité et améliorer continuellement le système de gestion environnementale afin d'améliorer la performance environnementale de la Société sylvicole Mistassini Ltée.*
- 6. Évaluer et prendre en compte les impacts des changements climatiques sur nos activités afin de développer et mettre en œuvre des stratégies d'adaptation et d'atténuation.*

Par ce système de gestion environnementale, la Société sylvicole Mistassini met en place un système rigoureux pour réduire le plus possible les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement dans une perspective de développement durable des forêts.

Jacquelin Lalancette
Président

Steeve Côté
Directeur général

juillet 2025